AECK/ ICG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1401 DU 11 DECEMBRE 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n°2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-279 du 02 juin 2021 portant approbation des statuts de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier, tel que modifié par le décret n° 2023-527 du 31 octobre 2023 :
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- **sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 décembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Orou Hermann TAKOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur Hugues Oscar LOKOSSOU, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances;



- monsieur Vignonzangbé Juriph Ancel TOKPO, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable;
- monsieur **Abdel Rachid NOUHOUN**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur **Assogba Zacharie GBODJEYDO**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur Gilbert Ulrich TOGBONON, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation;
- monsieur Claude OLYMPIO, représentant de la Présidence de la République.

Article 2

Monsieur **Orou Hermann TAKOU** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil administration de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier est de trois (03) ans, et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-280 du 02 juin 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON -

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Gaston Cossi DOSSOUHOUI

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat

 $\underline{\mathsf{AMPLIATIONS}}: \mathsf{PR}\ 6 \ ; \ \mathsf{AN}\ 4 \ ; \ \mathsf{CC}\ 2 \ ; \ \mathsf{CS}\ 2 \ ; \ \mathsf{COM}\ 2 \ ; \ \mathsf{CES}\ 2 \ ; \ \mathsf{HAAC}\ 2 \ ; \ \mathsf{HCJ}\ 2 \ ; \ \mathsf{MEF}\ 2 \ ; \ \mathsf{MAEP}\ 2 \ ; \ \mathsf{AUTRES}\ \mathsf{MINISTERES}\ 19 \ ; \ \mathsf{SGG}\ 4 \ ; \ \mathsf{INTERESSES}\ 7 \ ; \ \mathsf{JORB}\ 1.$